

ANNEE 2025

**SEANCE PUBLIQUE
DU 2 OCTOBRE 2025**

Délibération n°

2025050

Date de convocation : 26/09/2025

Date d'affichage : 07/10/2025

Nombre de conseillers en exercice : 22

Nombre de présents : 19

Pouvoirs : 3

Nombre de votants : 22

Pour : 22

Abstention : 0

Contre : 0

Adopté à l'Unanimité

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE BASSUSSARRY**

Envoyé en préfecture le 03/10/2025

Reçu en préfecture le 03/10/2025

Publié le

ID : 064-216401000-20251002-2025050-DE

L'an deux mille vingt-cinq, le 2 octobre à 19h00, les membres du Conseil Municipal de la commune de BASSUSSARRY, se sont réunis en session ordinaire dans la salle du conseil municipal, située à la mairie de Bassussarry (64200), sur convocation qui leur a été adressée par Madame la première adjointe au maire, le vendredi 26 octobre 2025, conformément à l'article L2121.11 du Code général des collectivités territoriales.

Présent(e)s : Ms Frédéric ETCHEGARAY, Yannick BASSIER, Philippe ENSALES, Cédric BRESAC, Marc PERRIER, Mikel AMILIBIA, Bernard COMBES, Jean-Baptiste HALTY, Christian GARRIGUES, Arnaud PAVLOVSKY.

Mmes Emmanuelle DALLET, Valérie RECARTE, Guénaël LE CAM, Nathalie HARAN, Laure TRÉMOUILLE, Sylvie ITHOURRIA, Bénédicte LARCEBEAU, Marie GRABET dit BOUCHET, Maud BARRAL, Valérie ETCHART.

Absent (e) s excusé(e)s :

Mmes Fleur BEYRIS (pouvoir à Mme Valérie RECARTE), Céline FAYS (pouvoir à M. Cédric BRÉSAC), Valérie ETCHART (pouvoir à Mme Guénael LE CAM).

Secrétaire de séance : Mme Sylvie ITHOURRIA

OJ n°2 : FIXATION DU NOMBRE D'ADJOINTS

Rapporteur : le maire nouvellement élu

Vu l'article L2122-1 du Code général des collectivités territoriales qui dispose :

« Il y a, dans chaque commune, un maire et un ou plusieurs adjoints élus parmi les membres du conseil municipal ».

Vu l'article L2122-2 du Code général des collectivités territoriales qui dispose :

« Le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal ».

L'effectif légal du conseil municipal de la ville de BASSUSSARY étant de 23, il ne peut y avoir plus de six adjoints au maire.

Le maire propose au conseil municipal de fixer le nombre d'adjoints à quatre.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **De fixer à quatre le nombre des adjoints de la ville de BASSUSSARRY**

Fait à Bassussarry, le 2 octobre 2025.

Le Maire,
Yannick BASSIER.